

Rayon de courbure des câbles blindés

Charge statique (sans tension)

Les câbles blindés interverrouillés peuvent être pliés autour d'un rayon pendant l'installation. Le rayon de la courbe du bord intérieur des coudes doit être au moins 6 fois le rayon externe Diamètre du câble blindé. Ceci est conforme aux Code Electrique du Canada, partie 1, 12-614.

Rembobinage, traction du câble pendant l'installation (sous tension)

Les câbles blindés entrelacés peuvent être rembobinés sur des bobines ou des bobines ou installation. Lors de ces opérations, lorsque le câble est sous tension, le rayon de Courbe du bord intérieur des coudes doit être d'au moins 12 fois le diamètre extérieur de le câble blindé. Le non respect de cette directive peut endommager le câble y compris la rupture de l'armure.